

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
Procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 6 septembre 2021

Date de convocation : 1^{er} Septembre 2021

Présents :

Mme Stéphanie ROUSSIES, Maire
Mr Alain BOURDET, Mme Emilie LEFEBVRE, Mme Géraldine ARNOULD, Mr Stéphane DEVEZ, adjoints
Mr Francis JAMMES, conseiller délégué
Mmes Sandie CASSAN, Ginette GINESTE, Amélie VERGNE, Joëlle SABATIE,
Mrs Michel ARNAUDET, Jean-François GUERRAND, Florian LAFLORENCIE, conseillers municipaux

Absents ayant donné procuration : Mme Nathalie BRUNET à Mr Francis JAMMES
Mr Didier GAYA à Mme Stéphanie ROUSSIES

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 juillet 2021
2. Schéma Directeur d'Assainissement et de gestion des eaux pluviales sur l'agglomération d'assainissement de St Céré : choix d'un bureau d'études
3. Logement n°2 de l'ancien presbytère de Crayssac : départ du locataire
4. Cauvaldor : convention « Qualirando »
5. Ecole : point sur la rentrée scolaire
6. Wi-fi public : adhésion au groupement d'achat et convention de mise à disposition des bornes
7. Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement : année 2020
8. Questions diverses

Secrétaire de séance : Mr Michel ARNAUDET

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 juillet 2021

Le compte-rendu du 5 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) et de gestion des eaux pluviales sur l'agglomération d'assainissement de St Céré : choix d'un bureau d'études

Madame la Maire rappelle que la commune s'est engagée il y a 18 mois dans la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et d'un schéma de gestion des eaux pluviales sur l'agglomération de Saint Céré qui regroupe les communes de Saint Céré, Saint Laurent les Tours, Saint Jean Lespinasse et Saint Médard de Presque.

Les 4 communes ont créé un groupement de commandes pour recruter un bureau d'études commun à chacune des collectivités concernées qui suivra le déroulement du SDA.

La consultation pour le recrutement du bureau d'études a été lancée le 15 février 2021 avec une date de limite des réponses au 31 mars 2021. Trois offres ont été reçues : Altéréo, Artelia et Dejante/SGS.

Madame la Maire explique le contenu du rapport d'analyse des offres réalisé par le SYDED du Lot, assistant à maitre d'ouvrage sur l'opération, qui propose de retenir le bureau d'étude ALTEREO de Brive qui présente un dossier très complet et conforme au cahier des charges et qui répond bien au contexte local.

Pour la commune de Saint Céré le montant de l'offre s'élève à 100 822€ HT pour la partie assainissement et 32 825 € HT pour la partie pluviale sans tranche optionnelle.

La décision concernant l'affermissement de la tranche optionnelle (3 600 € HT) « réalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales » sera prise à l'issue du diagnostic eaux pluviales.

Pour la commune de Saint Laurent les Tours le montant de l'offre s'élève à 30 949 € HT pour la partie assainissement et 7 024 € HT pour la partie pluviale sans tranche optionnelle.

La décision concernant l'affermissement de la tranche optionnelle (1 362 € HT) « réalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales » sera prise à l'issue du diagnostic eaux pluviales

Pour la commune de Saint Jean Lespinasse le montant de l'offre de base s'élève à 8 443 € HT pour la partie assainissement sans la tranche optionnelle « révision du zonage d'assainissement ». Le montant de cette option s'élève à 2 830 € HT.

Le montant de l'offre sur la partie pluviale s'élève à 4 086,30 € HT hors tranche optionnelle (1 333 € HT) « réalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales » la décision sera prise à l'issue du diagnostic eaux pluviales.

Madame la Maire rappelle que cette opération bénéficie d'une aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 50% et du Département à hauteur de 30%, soit un reste à charge pour la commune de Saint Laurent les Tours de 7 867 € HT.

Partant du constat qu'un trop gros volume d'eaux pluviales est dirigé vers le réseau d'assainissement, la recherche de fuites et d'erreurs de connexions entre le pluvial et l'assainissement chez les particuliers notamment sera réalisée ; le schéma prévoit également un relevé exhaustif et précis des réseaux, ce qui nous fait défaut jusqu'à présent.

Les résultats de l'étude devraient nous être livrés fin 2022 et les travaux devront être réalisés dans chaque commune avant la fin du mandat sous peine de voir l'urbanisation fermée par l'Etat.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour le choix du bureau d'étude ALTEREO.

3. Logement n°2 de l'ancien presbytère de Crayssac : départ du locataire

Mme la Maire informe l'assemblée que Mme Marie-Pierre TREBOSC a fait part de son départ au 30 septembre 2021 du logement n°2 de l'ancien presbytère de Crayssac qu'elle occupait depuis le 1^{er} août 2018. Un état des lieux de sortie sera fait et la caution initiale sera à restituer. Cette restitution ne peut se faire que sur autorisation du conseil municipal.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour restituer la caution initiale de 450 € à Mme Marie-Pierre TREBOSC.

4. CAUVALDOR : convention « QUALIRANDO »

Mme la Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 12 octobre 2020, il a été décidé de rajouter au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, 3 chemins (le chemin de Rigoule, le chemin de Pech de Castel au château de St Laurent et l'allée du chardon bleu).

Elle présente le contenu de la convention relative au maintien de la qualité des itinéraires de randonnée non motorisée du Lot et leur promotion touristique. Cette convention a pour objet de définir les engagements des différents acteurs garants de la qualité et de la pérennité des circuits de randonnée présents dans l'offre « randonnée » du département, à savoir :

- pour la Communauté de communes, le suivi et la rénovation du balisage et de la signalétique ainsi que l'entretien des chemins ;
- pour Lot Tourisme et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP) du Lot, la promotion, le suivi des itinéraires et le relais de l'information auprès des partenaires ;
- pour les communes traversées par ces itinéraires, à inscrire les chemins concernés si cela n'a pas été fait au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour signer ladite convention dont les autres parties prenantes seront Lot tourisme, le CDRP du Lot et la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne.

5. Ecole : point sur la rentrée scolaire

Mr Michel ARNAUDET présente les effectifs croissants de cette rentrée scolaire avec 119 enfants, 6 enseignants, 1 AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) et 6 agents communaux avec Mme Marie-Pierre TREBOSC en remplacement de Mme Anne-Marie BORIS partie à la retraite.

Une formation aux premiers secours a été initiée par la mairie avec les enseignants et les agents de l'école.

En tant que Directeur et au nom de ses collègues, Mr Michel ARNAUDET remercie la municipalité pour avoir programmé cette formation et pour l'achat de mobilier (tables et chaises) pour les classes.

Pour le protocole sanitaire en cours, le port du masque est obligatoire en classe pour les primaires, pas de masque dans la cour.

Mme Emilie LEFEBVRE fait part d'une réorganisation du service de la cantine en lien avec l'augmentation des effectifs et le strict respect du protocole sanitaire. Elle remercie le comité des fêtes de Crayssac qui a prêté des tables et des bancs pour commencer l'année ; de nouvelles tables et chaises devront être commandées d'ici Toussaint. L'achat d'un nouveau four interviendra à l'automne et devrait bénéficier quant à lui d'une aide dans le cadre du plan France Relance par l'intermédiaire de Cauvaldor.

Concernant le nettoyage du linge dont la prestation est assurée actuellement par l'entreprise KALLYGE, il est proposé l'achat d'un lave-linge afin d'effectuer en régie sur site le lavage des draps et couvertures. Pour mémoire, la prestation est facturée 190 € par trimestre.

Pour le projet Sismikazot, un nouveau don sera versé par la mairie de Cornac qui est vivement remerciée.

La cour des maternelles a été refaite avec de l'enrobé et des sols amortissants sous les jeux. Un nouveau jeu à ressort a été acheté. Deux arbres seront plantés à l'automne. Les agents techniques ont participé grandement à ce nouvel espace qui fait le bonheur des écoliers.

6. Wifi-Public : adhésion au groupement d'achats et convention de mise à disposition des bornes

Mme la Maire rappelle que la commune a adhéré au Wifi-public lotois par délibération du 7 septembre 2020.

Elle présente le projet de groupement de commandes qui permettra une baisse des coûts.

Elle rappelle que depuis 2018, le syndicat mixte Lot Numérique a installé un réseau de 96 bornes de WIFI public dans 80 communes.

Le système proposé permet d'accéder à Internet en toute situation, de façon gratuite, sécurisée, simple et performante pour les visiteurs de passage et les administrés. La reconnexion est automatique entre toutes les bornes du réseau. C'est également un outil d'information locale et d'analyse touristique.

Les bornes ont été installées dans la cadre d'un marché d'une durée de 4 ans attribué à la société QOS Télécom.

Le syndicat a pris en charge l'acquisition et l'installation d'une borne par commune (867,24 € HT). L'abonnement pour le fonctionnement (263 € HT) est à la charge de la commune, ainsi que l'achat de bornes supplémentaires.

Le syndicat propose de poursuivre l'exploitation du réseau du WIFI public lotois et de pérenniser les avantages du système mutualisé : gestion du réseau assurée par le syndicat, portail d'authentification mutualisé, reconnexion automatique entre toutes les bornes du réseau...

Afin que les communes puissent continuer à financer directement le fonctionnement des bornes tout en ayant recours au même opérateur, il est nécessaire de constituer un groupement de commandes.

Ce groupement sera coordonné par le syndicat, qui prendra en charge les coûts de procédures relatives aux marchés et réalisera la procédure de consultation pour le compte des membres. Le groupement sera constitué des communes pour lesquelles des bornes ont été installées, ainsi que du Département, des communautés de communes qui le souhaitent et de nouvelles communes intéressées dont celles appartenant à la communauté d'agglomération du Grand Cahors, qui pourront installer des bornes de WIFI public dans leurs bâtiments.

Les coûts (achat de nouvelles bornes et exploitation) seront à la charge de chaque membre du groupement mais les prix seront avantageux grâce au groupement de commandes.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour adhérer à ce groupement par l'intermédiaire d'une convention pour le Wifi-public.

De plus, outre la constitution du groupement de commandes, pour que les communes puissent continuer à financer directement le fonctionnement des bornes, il est nécessaire que le syndicat leur mette officiellement les bornes à disposition.

Il est donc proposé d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition, tel que présentée en annexe. Celle-ci prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, la commune assumera la responsabilité ainsi que l'amortissement de la ou des bornes installées et pourra confier leur exploitation au prestataire qui sera retenu dans le cadre du nouveau marché.

La gestion de l'ensemble du réseau sera toujours assurée par le syndicat à travers le portail de gestion de l'opérateur qui sera retenu.

Le syndicat reste propriétaire des bornes, mises à disposition. L'opération sera comptablement constatée par opération d'ordre non budgétaire.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour signer la convention de mise à disposition des bornes.

7. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement (RPQS) – année 2020

Comme chaque année, le RPQS du service assainissement est établi par le secrétariat et doit être présenté et accepté par le conseil municipal.

Il a été transmis à chaque conseiller par mail en date du 3 septembre 2021 afin d'en prendre connaissance.

Il est à noter très peu de différence par rapport à celui de 2019 puisque les tarifs sont identiques avec six nouveaux abonnés.

Au niveau des travaux réalisés en 2020 le groupe de pompage de la zone industrielle et de Lapascalie a été remplacé. Pour les travaux 2021, l'armoire électrique avec poste de télégestion a été mise en place à la zone Actipôle ainsi que la réfection de la conduite acier avec groupe submersible.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'année 2020.

8. Questions diverses

○ Travaux

Un point est effectué par Mr Alain BOURDET :

- Crayssac : les travaux (peinture, cuisine) par l'entreprise Lafage du logement n°1 de l'ancien presbytère de Crayssac sont pratiquement terminés et le logement va pouvoir être de nouveau mis à la location
- Travaux Avenue Jean Lurçat : les travaux d'enfouissement sont terminés, il ne reste que les branchements des particuliers à raccorder et les candélabres à poser. Pour l'instant les délais sont respectés. La réflexion sur les travaux d'aménagement sécuritaire avance, un projet devrait nous être soumis par le bureau d'études d'ici le mois d'octobre.
- Lotissement les Prés de Lascol : la signature du sous seing privé pour le lot n°6 est programmée début octobre 2021, l'acte de vente définitif du lot n°18 à l'automne. Deux clients potentiels sont intéressés par le même lot n°5. Il reste donc 7 lots à vendre.
- Intempéries de la nuit du 13 au 14 juillet :

Mme la Maire remercie Mrs Alain BOURDET, Stéphane DEVEZ et Francis JAMMES qui ont été très sollicités lors de cet épisode de fortes pluies qui ont provoqué de nombreux dégâts sur la commune.

Mr Alain BOURDET précise que les trois agents techniques sont également intervenus toute la journée du 14 juillet, qu'ils en soient remerciés. L'entreprise TPJ est également intervenue pour remettre en état la rue des écoliers suite à l'ouverture d'une tranchée (travaux d'adduction d'eau potable du syndicat St Laurent-Belmont). A noter que le service voirie de Cauvaldor a été sollicité pour une intervention exceptionnelle sur la voirie communale fortement dégradée dans plusieurs quartiers.

- Marquage RD 803 : comme prévu, le Département a réalisé le revêtement et la commune a pris à sa charge le marquage pour lequel une subvention de 41,75 % a été obtenue au titre des amendes de police.

○ **Voirie**

Un point est effectué par Mr Francis JAMMES :

- Investissement : il informe des réfections faites sur la rue de Gary, Laboisse, la rue de Labrunie ; le chemin du Moulin devrait quant à lui être terminé d'ici fin 2021.
- Point à temps : les routes concernées (route du cimetière de Crayssac, le chemin de Lestrade, l'impasse de Sagnes) vont être préparées par les agents techniques.
- Mr Jean-François GUERRAND signale un creux au niveau du croisement entre la RD 89 et la rue des côteaux accentué par la présence de plaques métalliques de réseaux. Mr Francis Jammes propose de prendre contact avec le STR pour évoquer le problème car il s'agit d'une route départementale.
- Programme pluriannuel voirie 2022-2023-2024 : pour rappel la commune s'est vu attribuer 935 m dans le cadre des travaux d'investissement.
Pour 2022 les voies retenues sont : impasse de l'Amphithéâtre au lotissement les Prés de Lascol (135m), route de la Crayssague à Crayssac (500m), impasse de Gary (100m), impasse de Sagnes (100m), rue des lilas sud (100m).
Pour 2023 : rue des Côteaux (380m), chemin de Rigoule (400m), impasse des Artisans (100m).
Pour 2024 : la Monberthe (1000m).

○ **Divers points présentés par Mme Géraldine ARNOULD**

- Marché des producteurs : pendant l'été, il a été remarqué une baisse de la fréquentation des personnes et des exposants malgré les efforts de la municipalité avec deux animations musicales effectuées, la pose d'une banderole au rond-point de Béoune, la gratuité du droit de place et de l'électricité, et une information publiée chaque semaine sur Panneau Pocket. Une réunion a donc été organisée jeudi 2 septembre 2021 afin de faire le point. Tous les exposants présents sont favorables à poursuivre le marché au moins jusqu'aux vacances de la Toussaint.
- L'écho des Tours a été distribué en août. Les retours sont bons quoique peu nombreux.
- Fête votive : beaucoup de monde, le repas aligot a été très apprécié. Merci aux bénévoles et aux élus qui ont parfois la double casquette.
- Rentrée des associations : 6 clubs seront présents sur différents créneaux dans le foyer rural (Club des Amis des tours, Gym volontaire, Chi Qong & Taï Chi, Yoga, Danse Country avec Happy Feet et zumba).
- Journées du patrimoine : comme prévu les jardins de la maison « Rola » seront ouverts le samedi et l'église et son retable le dimanche.
- Fronton de la mairie : une proposition est faite pour rafraîchir l'entrée de la mairie qui date de 2007 et qui est fortement dégradé.
- Illuminations de Noël : Mme Géraldine ARNOULD et Mr Alain BOURDET présentent le projet de mise en lumière des sapins, de la halle et de l'école. Un devis a été proposé par l'entreprise ELLIPS pour la somme de 4 950,43 €. Mme Amélie VERGNE s'interroge sur l'intérêt d'investir dans des décorations pour la halle alors que l'architecte missionné pour la fermeture éventuelle des côtés de la halle n'a pas encore rendu ses propositions. Après concertation, il est décidé de revoir le devis et d'attendre en effet le projet de la halle.

○ **Rallye Castine Terre d'Occitanie**

Mr Stéphane DEVEZ, président de l'écurie des 1000 Tours remercie la municipalité et tous les bénévoles du conseil municipal qui ont participé à ce rallye. Il souhaite reconduire en 2022 le rallye avec l'accord de la municipalité. Mme Stéphanie ROUSSIES est favorable à cette animation.

○ **Demandes :**

Mr Jean-François GUERRAND fait part à l'assemblée de la demande d'une voisine concernant les bruits générés dans le quartier.

Mme Stéphanie ROUSSIES explique que les règles sont différentes pour les entreprises privées et les particuliers et sont régies par un arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2009.

Pour les professionnels, les bruits occasionnés pour les activités professionnelles sont autorisés du lundi au samedi de 7h à 20h le soir avec une pause méridienne de 45 mn.

Une dérogation à ces horaires peut être faite par arrêté municipal.

Pour les particuliers les travaux de bricolage ou de jardinage sont autorisés du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et le dimanche ou jour férié de 10h à 12h.

Mr Jean-François GUERRAND fait également part de la demande d'une administrée de réglementer le sens de circulation du chemin des Béquenques, suite à un accident survenu cet été, car les véhicules roulent très vite dans ce chemin. Mme la Maire propose de réfléchir à cette question et d'organiser une réunion de quartier avec tous les riverains en début d'année 2022.

Mme Joëlle SABATIE demande pourquoi le rocher situé sur le chemin entre Mme Marie-José GONZALES et Mr Jean-Marc ESPINASSE a été enlevé. Il a été retiré pour des travaux et n'a pas été remis.

Mme Stéphanie ROUSSIES informe l'assemblée que Mme Viviane RAFFY fête ses 30 ans de Mairie. La médaille du travail échelon vermeil va être demandée, une récompense symbolique pour son dévouement et sa longévité.

- **Dates à retenir :**

- **14/09 à 15h30:** le Secours Populaire Français vous invite à l'inauguration de son accueil Ecoute Santé de l'antenne locale de St Céré
- **18 et 19/09 :** les Journées du Patrimoine (voir programme en ligne et sur Panneau Pocket)
- **3/10 :** congrès des Maires à Biars sur Cère, les conseillers municipaux sont invités.
- **5/10 AMF :** venue en mairie de Mr Vayssouze, président de l'AMF du Lot

Fin de séance : 21h20

Vu la Maire,
Stéphanie ROUSSIES